

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Arrêté du 17 décembre 2015 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

NOR : DEVK1529616A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,

Arrête:

Article 1^{er}

L'emploi en catégorie A de chef de la mission des affaires générales, au sein de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, est désigné éligible à 30 points de nouvelle bonification indiciaire au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour à compter du 1^{er} juin 2015.

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 17 décembre 2015

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
C. AVEZARD